

TAXE DE SÉJOUR / TOURIST TAX

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur au profit du développement touristique du territoire. Cette taxe est établie en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at in aid of the tourist development of the territory. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR* / TOURIST TAX PRICE *

Par personne et par nuit / Per person and per night

Catégorie d'hébergement / Type of accommodation	Tarif de la taxe de séjour par nuitée et par personne
Palaces	3,00 €
Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism	
5 étoiles *****	2,50 €
4 étoiles ****	1,50 €
3 étoiles ***	1,00 €
2 étoiles **	0,70 €
1 étoile *	0,50 €
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0,20 €
5 étoiles *****, 4 étoiles ****, 3 étoiles ***, 2 étoiles **, 1 étoile *	
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement (sauf hébergements de plein air et chambres d'hôtes) / all accommodations unranked (except camper area and bed and breakfast)	1%

(*) Le tarif applicable à l'hébergement est celui indiqué dans l'arrêté de répartition pris par la collectivité / The accommodation price is defined in the allocation order issued by the Community.

CONDITIONS D'EXONÉRATION / TAX EXEMPTION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article / Are exempt from tax according to L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de Communes ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire (sur avis de la Préfecture).
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 10€ par nuitée et par personne.
- Minors / People under 18;
- Seasonal contractors employed on the Territory;
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing (on notice of Prefecture);
- if rent is less than 10 € per night and per person



VEXIN EN PAYS DE NACRE
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre

51, rue Roger Salengro – 60110 Méru

Tél. : 03 44 84 40 86 – e-mail : contact@tourisme-vexin-nacre.fr

Site internet : www.tourisme-vexin-nacre.fr